

Anthropologie des pratiques langagières en Louisiane francophone : enjeux identitaires des processus redénominatifs de l'ethnonyme des Cadjins

Marc Gonzalez

Number 36, Fall 2013

Engagement social et communautés d'allégeance

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029376ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1029376ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gonzalez, M. (2013). Anthropologie des pratiques langagières en Louisiane francophone : enjeux identitaires des processus redénominatifs de l'ethnonyme des Cadjins. *Francophonies d'Amérique*, (36), 41–70.
<https://doi.org/10.7202/1029376ar>

Article abstract

In a context of ethno-sociolinguistic inferiority, French-speaking Louisiana Cadjins have undertaken revitalizing linguistic and cultural actions in the hope of fighting against the Americanization of the community and the decline of the vernacular language since the 1970s. A major glottopolitical action concerns assigning to this group of people a name bearing historical and ethno-symbolic significance. Several competing ethnonyms have emerged, each emphasizing a dimension particular to Franco-Louisiana and therefore favoring a certain conception of the community's identity. This paper examines this fluctuating paradigm, the ethnonymic issues, the renaming process imposed by militants, the evolution of the ethnic term since the Acadian origins, and the emerging cross-cultural and translinguistic identities of the new generation of English-speaking Cadjins.

Anthropologie des pratiques langagières en Louisiane francophone : enjeux identitaires des processus redéterminatifs de l'ethnonyme des Cadjins

Marc Gonzalez

Université Paul-Valéry – Montpellier

Introduction **Le pouvoir symbolique et métapsychologique** **des noms propres**

ROLAND BARTHES, dans *Proust et les noms*, affirme qu'« il est une classe d'unités verbales qui possède au plus haut point le pouvoir de constituer l'essence des objets romanesques, c'est celle des noms propres » (1972 : 68) et il propose un mode de fonctionnement ternaire de la dénomination singularisante qui se rapporte dans ce contexte narratif proustien à la réminiscence :

Le nom propre dispose des trois propriétés que le narrateur reconnaît à la réminiscence : le pouvoir d'essentialisation (puisque'il ne désigne qu'un seul référent), le pouvoir de citation (puisque'on peut appeler à discrétion toute l'essence enfermée dans le nom, en le proférant), le pouvoir d'exploration (puisque l'on « déplie » un nom propre exactement comme on fait d'un souvenir) : le nom propre est en quelque sorte la forme linguistique de la réminiscence (1972 : 69).

Dans une perspective platonicienne, la réminiscence permet de retrouver l'existence des « Idées », de l'Intelligible activé par ce mode particulier de souvenir. La réminiscence est réminiscence d'intelligibles. C'est ainsi que, selon Barthes, le nom propre aurait un pouvoir de connaissance *quasi* ontologique et que la « fonction poétique au sens large du terme se définirait par une conscience cratyléenne des signes » (1972 : 73). Un lien se tisse ainsi entre le nom propre, la poéticité et la connaissance de la chose nommée, son essence.

Il sera question dans cette étude de l'ethnonyme, considéré et attesté linguistiquement comme une catégorie des noms propres. Patrick Sériot affirme que « [d]errière le nom de la langue [et du peuple] se profile en effet un grave problème d'ontologie, ou mode d'être des entités collectives » (1997 : 167). Ontologie dans le sens donné par Sylvain Auroux, en tant que « conception de la structure du réel », qui affirme que « l'étude du langage mène naturellement à l'ontologie [...] et que la question se pose toujours de savoir quels types d'êtres signifient les entités linguistiques. C'est par là que le langage donne naissance aux questions ontologiques » (1996 : 128-129). Andrée Tabouret-Keller pose cette question fondamentale qui est aussi la nôtre :

En quels termes dire les identités? Je répondrai tout de go : en respectant les termes qui sont ceux-là même que les personnes concernées emploient pour elles-mêmes. Nos identités sont à la fois nos pellicules les plus fragiles et nos cuirasses les plus épaisses. C'est là que nous sommes le plus vulnérable, c'est là que nous opposons la résistance la plus tenace à toute atteinte qui viendrait toucher aux termes qui nous représentent et avec lesquels bien souvent nous nous identifions. Que resterait-il d'un homme si on lui enlevait son nom? [...] Ce sont les fonctions vitales d'humanité dans toute humanité sur lesquelles je souhaite insister (1997 : 170-172).

Tabouret-Keller insiste précisément sur cette dimension ontologique et constituante des identités onomastiques et réaffirme la « fonction vitale d'humanité » que porte le nom : « Que resterait-il d'un homme si on lui enlevait son nom? » Et à ce propos, une pratique dans l'Antiquité romaine, la *damnatio memoriae*, consistait à faire disparaître la mémoire d'un personnage indigne en effaçant son nom et son image. Le nom était supprimé des inscriptions, et les représentations iconographiques détruites. Il s'agissait de néantiser symboliquement l'être par l'effacement, le « vol » de son nom et par des actes de « spoliation » péremptoires dans le réel et ainsi éliminer toute trace mémorielle de son existence. Tabouret-Keller poursuit dans le même article sur la fonction anthropologique du nom propre :

Dans les sociétés humaines, les noms propres correspondent à des procédures d'homologation qui assurent à chacun une reconnaissance comme individu appartenant à une communauté et classé en son sein. Dans son ouvrage sur la pensée sauvage Claude Lévi-Strauss illustre comment nommer, c'est toujours classer. Les noms identitaires, tout comme les noms propres, individualisent et classent. Les uns comme les autres ont ainsi toujours un sens, et pas seulement une référence. Ils constituent des messages qui notifient une inscription, une appartenance, une place au sein des réseaux complexes de la vie sociale, réseaux

qui les insèrent mais qu'ils participent aussi à mettre en évidence et à confirmer. L'on peut remarquer que les groupes sociaux, mais aussi les institutions, gèrent l'attribution des identités tout comme s'il s'agissait d'un capital symbolique que chacun investit de multiples projections imaginaires. Ces noms identitaires font l'objet d'enjeux divers, enjeux de pouvoirs et de maîtrise, nommant les uns pour les distinguer et les installer dans leur fonction, nommant les autres pour les écarter du rang, les destituer de leur place, les marginaliser par rapport aux normes établies (1997 : 173).

Ces quelques réflexions nous fondent à considérer les noms propres et ethniques en particulier comme porteurs d'une charge symbolique et d'une fonction identitaire puissantes que les groupements humains ont exploitées idéologiquement et politiquement pour produire du sens social par identification et subjectivation, catégoriser les individus, construire de la différence et ainsi rassembler, mais aussi diviser. L'identification d'une collectivité à un nom de groupe est de l'ordre d'un processus de transmission et de subjectivation de ce signifiant – auquel Lacan attribue une fonction de suture subjective – par les sujets soumis à un ordre symbolique qui les identifie et assigne à une place, puis les désigne par un signifiant légué, un patrimoine onomastique. Changer le nom ethnique n'est pas anodin, l'opération relève d'enjeux sociopolitiques et produit des effets identitaires et subjectifs.

La « dystropie ethnonymique » comme symptôme d'essentialisation communautaire

Cet article porte sur un processus de redénomination linguistique « problématique », celui du nom propre communautaire des Cadjins louisianais. On assiste à une entreprise glottopolitique qui vise une revalorisation identitaire et culturelle de cette communauté minoritaire par une stratégie onomastique d'imposition d'un signifiant. Il s'agit d'interroger le paradigme ethnonymique propre à l'Acadiana, ce triangle francophone du sud-ouest de l'État de Louisiane, et d'examiner les processus de fluctuation et de redénomination ethnonymiques qui plongent la plupart des observateurs dans une grande perplexité tant la confusion des noms ethniques désignant les natifs connus sous l'ethnonyme « Cajun » est frappante. Ce processus polynominatif concerne donc la communauté de la Louisiane francophone des Cajuns ou Cadjins ou encore Cadiens, voire Acadiens, dont une partie sont les descendants des Acadiens exilés par les Anglais en 1755. Cette déportation traumatique est

désignée par l'expression « le Grand Dérangement ». La forte variabilité des usages pluriels et contextuels de ces noms ethniques dans le paradigme ethnonymique fluctuant, notamment la paire conflictuelle Cajun/ Cadien, est révélatrice des positionnements sociolangagiers des militants de la « Cause cadienne¹ » favorables au nom ethnique « Cadien » *versus* « Cajun ». Cette option ethnonymique constitue l'une des réponses à la condition minoritaire de leur communauté et une tentative d'affranchissement des représentations minorisantes qui ethnotypisent les Cadjins depuis le début du xx^e siècle. Cécile Canut affirme que

[l]'appréhension et la compréhension de l'environnement socio-politique dont font état les sujets parlants à travers leurs usages indiquent à quel point la variation des positionnements socio-langagiers est indissociable de la volonté d'assignation des places promues par les espaces politiques extérieurs auxquels les sujets répondent (2012 : 90).

Dans un contexte d'infériorisation sociale de la communauté cadjine, un mouvement de renaissance culturelle et linguistique fédère, depuis près de cinquante ans, les militants acadiens concentrés surtout dans la ville de Lafayette et les villages environnants des paroisses francophones. Ces activistes organisent de très nombreuses manifestations de commémoration du fait acadien louisianais, encouragent les actions de revitalisation de la langue vernaculaire et soutiennent une production littéraire et poétique qui a été provoquée, *ex nihilo*, dans les années 1980 dans le but de revaloriser l'identité ethnolinguistique communautaire et, d'une certaine manière, « réinventer » une histoire de la communauté des Cadjins de Louisiane, en essentialisant le groupe autour de l'ethnonyme « Cadien », censé remplacer officiellement l'appellatif « Cajun » considéré comme une corruption linguistique. Pourtant, « Cajun » reste la production discursive de loin la plus usitée, résultant de la rencontre des langues et des cultures dans cette région appelée aujourd'hui Acadiana. On assiste toutefois à une résistance diffuse à l'égard de ce signifiant « Cadien » qui a donc été « imposé » par un acte militant et qui se retrouve, de fait, en concurrence avec d'autres désignations portant des représentations divergentes du groupe. Ce processus entraîne une fluctuation ethno-

¹ Ce que j'appelle la « Cause cadienne » est un mouvement activiste local qui se déploie dans les dimensions de la parole et de l'action militantes favorables au nom ethnique « Cadien » soutenu par l'association dénommée « Action cadienne », fondée par le poète et chanteur Zachary Richard, qui œuvre à la « préservation et la promotion de la langue française et la culture cadienne en Louisiane » ([<http://www.actioncadienne.org/>]).

nymique importante, voire une confusion, non seulement pour les touristes, mais aussi pour les natifs, qui ne savent plus comment se nommer. Lors d'un de mes entretiens, un certain « Tooky », un pêcheur de Lockport, dans le bayou Lafourche, au sud de La Nouvelle-Orléans, rejette « Cadien », un nom imposé, affirmait-il, depuis peu et se reconnaît totalement dans « Coonass ». Il me dit en riant qu'on appelle les Cajuns « un cul de chaoui » ou « raccoon » et précise qu'« avant, les Cajuns ne savaient pas qu'ils étaient "Cadiens", ils connaissaient "Coonass" et que c'est pas mauvais, c'est pas rien ». Lorsque je lui demande s'il se reconnaît dans « Cadien » ou plutôt « Cajun », il me répond : « Dernièrement, il[s] savai[en]t pas qu'ils étaient qu'ça "Cadiens", on dit ça. » Il est important de préciser la signification littérale de l'autodésignation péjorative « Coonass », qui se décompose en deux mots : « coon-ass » et signifie « cul de raton laveur ». Un « raccoon » ou « coonie » est un animal traditionnellement chassé pour sa fourrure par les Cajuns en Louisiane. On peut observer ce « raccoon » sur de nombreuses cartes postales à vocation touristique, ce qui montre à la fois sa popularité et son potentiel identificatoire pour le groupe.

Ainsi, une « maladie du nom propre » s'est installée durablement, une fluctuation et une confusion ethnonymiques que j'ai appelées « dystropie ethnonymique ». Des conflits concernant le nom ethnique opposent les natifs de cette communauté, car l'image, l'histoire, les frontières et les paramètres identitaires du groupe diffèrent selon l'ethnonyme choisi. Le nom de la communauté des Cadjins ainsi que l'« identité » culturelle, historico-mythique du groupe ou, plutôt, ses identités successives ne peuvent se dissocier en Acadiana. La stratégie de redénomination qui conduit de « Cajun » à « Cadien » est une opération de production de sens ethnoculturel qui reconstruit et revalorise des significations identitaires généalogiques, acadianogènes, donc essentialisées au prix d'instabilités et d'indéterminations dénominales. Cette indécidabilité du nom propre de la communauté est assurément porteuse de confusion, d'incompréhension. Cette polynomination se rencontre sur le terrain louisianais en des lieux très divers et multiples : documents touristiques, littéraires, publicitaires, devantures de magasins, articles de journaux, articles universitaires, ouvrages de civilisation franco-américaine, etc. La liste serait longue. Et les actes d'un colloque organisé par l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick en 1994 confirment ce qu'on pourrait appeler un « symptôme culturel » unique ou rare, pour le moins, qui a aussi été relevé par Paul Wijndands :

Nous pouvons estimer que la “synonymie” acadienne produite par la série des onze mots constitue un phénomène assez particulier pour lequel nous n’avons pas pu noter jusqu’à présent de pendant dans d’autres régions de la francophonie internationale. [...] La Louisiane fournit un grand nombre d’exemples d’ethnonymes [ou de mots qui fonctionnent comme tels]. [...] Ce qui frappe quand on lit les textes dans lesquels ils figurent, c’est qu’ils s’entourent d’un flou définitionnel en fonction de la subjectivisation des points de vue exprimés. Il s’agit d’un vocabulaire dont le sens est personnalisé selon les besoins ressentis (1996 : 161-163).

Les onze mots ou noms propres du groupe sont même largement dépassés par le décompte de Jacques Henry, sociologue de l’Université de Lafayette. En 1998, il dénombre plus d’une vingtaine de désignants – Cajun, Acadien, Acadian, Cadien, Cayen, Cajin, Cadgien, Cajen, Cadjun, Cadjein, Cadjien, Cadjin, Cagian, Cajen, Cadian, Cajan, Cajian, Cajin, Kajun, Acajin, Canajin, Cajan, etc. –, mais aussi des formes péjoratives comme « Coonass » et « Boogerlee/Bougalie/Boogalee/Bougalee », qualifiées de « *derogative terms* », c’est-à-dire de termes dépréciatifs. Une question s’impose donc : « Comment faut-il les appeler ? » La réponse sur le terrain a toujours été ambiguë mais, de fait, nous constatons que l’ethnonyme « Cadien » s’impose de plus en plus aujourd’hui dans les publications officielles. Pourtant, Cécyle Trépanier, spécialiste de géographie culturelle, évoque le débat entre les formes « Cadien » et « Cadjin » et précise que « le mot “Cadien”, en réduisant *a priori* le contenu ethnique de l’identité cadjine, nuit à une mobilisation régionale complète des francophones louisianais » (1993 : 370, note 5). En effet, « Cadien » s’apparente visuellement à « Acadien » et renvoie littéralement à une histoire qui ne concerne pas tous les « Cadjins », loin s’en faut, car beaucoup ne sont pas d’origine acadienne, alors que « le vocable “Cadjin” reflète plus adéquatement que le mot “Cadien” la spécificité louisianaise et la complexité historique et contemporaine du milieu francophone louisianais » (Trépanier, 1993 : 370, note 5). Nous sommes bien en présence d’un conflit de représentations à propos de la paire ethnonymique Cadjin/Cadien ou Cajun/Cadien.

Stigmatisation contre changement du nom, pour une identité revalorisée

Un comportement paradoxal conduit donc les discours endoxaux circulants, de sens commun, officiels, touristiques, journalistiques, militants,

etc. concernant la composition du peuple franco-louisianais à reconnaître l'hétérogénéité du groupe, sa diversité d'origines féconde, dans les domaines musicaux, culinaires, linguistiques, etc. tout en resserrant le groupe autour d'un noyau acadien/acadianophile représenté par l'appellatif « Cadien », alors que « Cajun », label largement attesté, est beaucoup plus intégrateur et reste le produit « naturel » du travail des langues et des cultures en contact. Ainsi, le changement du nom contredit les discours circulants. On pourrait même avancer que l'insistance récurrente à valoriser cette diversité dans les discours et à la récuser dans les actes (choix ethnonymique, commémorations acadiennes, recherches généalogiques, rassemblements de familles patronymiques cadiennes-acadiennes...) est précisément symptomatique, révélatrice d'une idéologie, en partie inconsciente, de recherche de pureté généalogique, une manière de ne pas faire le deuil de l'origine perdue. Sara Le Menestrel (1999) avait déjà mis l'accent sur le critère de pureté ethnique et linguistique revendiqué par certains. N'est pas Cadien ou Acadien qui veut aujourd'hui, alors qu'auparavant bon nombre dissimulait son identité « cajun / cadjine » ou ne s'en vantait pas. De nombreux témoignages attestent cette attitude honteuse, caractérisée par un dénigrement de l'origine ethnique cadjine, de la langue vernaculaire considérée comme un français « croche » et de l'anglais véhiculaire tel un « *broken english* ». M. Hebert, de Lafayette, sur ce sujet de la « stigmatisation », me confiait en 2005 :

Les Américains se moquaient de l'accent cadjin mais plus asteure mais avant oui c'est pour ça qu'on a été stigmatisé, c'est pour ça que les Américains disent qu'ils étaient ignorants, ça ne sait rien. Aujourd'hui si quelqu'un me dit ça je vais me défendre. Ce n'est plus pareil. Mais avant je ne pouvais pas me défendre, je ne savais pas me défendre.

La métaphore postchrétienne de la « stigmatisation » serait à interroger de près, dès lors qu'elle est ambivalente. Au départ, recevoir les « stigmates » est un signe d'élection divine : les marques confirment la « sainteté » du saint. Sous l'Ancien Régime, « stigmatiser » signifie « marquer au fer rouge (un condamné) ». Le sens oscille entre récompense suprême et opprobre absolu ; il met le patient sous le signe de l'ambivalence. Mais passée la longue et cruelle période de la stigmatisation² linguistique, culturelle et

² Parler en français est devenu honteux, car interdit dans les écoles publiques par un décret constitutionnel de l'État. La constitution louisianaise de 1921 (Art. XII, sec. 12, p. 93) comportait un nouveau paragraphe stipulant que seul l'anglais pouvait être

ethnique, la « fierté cadjine », symbolisée par l'expression « Fier d'être Cajun », est apparue progressivement à partir des années 1970-1980. La diffusion plus tardive de l'ethnonyme « Cadien » contribuera à remplacer les représentations péjoratives associées à « Cajun / Cadjin » par des connotations acadiennes qui devraient permettre une requalification de la communauté grâce à une identification positive aux valeurs morales et physiques de résistance et de résilience des Acadiens, dont l'histoire tragique est glorifiée et mythifiée (cf. le personnage de Joseph *Beausoleil* Broussard, une figure historique de la révolte des Acadiens contre les Anglais et le mythe d'Évangéline).

Noms (ethnonymes, patronymes, toponymes), culture (minoritaire) et identité sont ainsi étroitement liés en Acadiana. La dénomination catégorise et produit des effets d'identité sociale et subjective. C'est pourquoi l'étude des formes et des significations ethnonymiques relève d'une anthropologie des pratiques langagières prises dans des formations discursives et des interdiscours. Dalila Morsly confirme que

[l]a question de la dénomination intéresse incontestablement la linguistique dans la mesure où s'illustre à travers elle, avec le plus d'évidence peut-être, le rapport du langage au réel. La dénomination montre combien la langue est un espace d'appropriation symbolique, un espace d'interaction où le sujet construit de l'identité au sens plein du terme. Tout à la fois, il produit par la parole, par le fait même de parler, son identité et il élabore, affirme dans le même temps, une identité, la sienne ou celle de l'autre ; il décide de cette identité, exerçant aussi son pouvoir de nommer ou de dénommer. Le sens de l'identité s'élabore donc au niveau du sujet et du prédicat (1993 : 192).

C'est ainsi que le nom propre communautaire connaît des variantes nombreuses au gré des différents modes de communication et des intentions. Jacques Henry explicite en 1991, dans un article intitulé « Pour une écriture du français louisianais », son interprétation du processus historique de réécritures successives du nom propre de la communauté depuis l'origine mythique arcadienne, en limitant son étude aux dénominations listées sur un panneau exposé dans un centre culturel dédié à la culture acadienne louisianaise :

Au Centre culturel acadien de Eunice, un panneau évoque la transformation de l'Acadien du Nord en Cadien du Sud. Il offre une liste de cinq mots. Au début était l'Arcadie, « orthographe française du paradis mythique des Grecs », précise

employé comme langue d'instruction dans les écoles publiques de la Louisiane : « *The general exercises in the public schools shall be conducted in the English language.* »

la légende, en anglais seulement; ensuite vint l'Acadie qui donna Acadian, identifié en anglais comme « habitant de l'Acadie ». Puis le « a » disparaît, conséquence littérale de la dispersion acadienne : le « Cadjien », prononciation simplifiée d'« Acadien », est né, suivi de près par Cajun, sa « prononciation anglaise ». Cette histoire en substantifs réduit à leur plus simple expression un passé de 350 ans, des migrations intercontinentales et un long processus d'acculturation (Henry, 1991 : 1).

Ci-dessous le panneau des noms reconstitué du Centre culturel acadien d'Eunice, dont parle Jacques Henry. Les légendes sont traduites, elles étaient dans le document original en anglais. Il existe six centres culturels semblables en Louisiane, six « *Park sites of Jean Lafitte National Historical Park and Preserve* » dont la fonction est de « *Discover the treasures of south Louisiana* ».

Tableau 1

Centre culturel acadien d'Eunice, 1991

L'ARCADIE <i>Orthographe française du paradis mythique des Grecs</i>
L'ACADIE <i>Colonie française dans l'Est canadien, aujourd'hui Nova Scotia</i>
ACADIAN <i>Habitant de l'Acadie</i>
CADJIE <i>Prononciation simplifiée d'« Acadien »</i>
CAJUN <i>Prononciation anglaise de « Cadjien »</i>

Il est intéressant de noter que j'ai pu retrouver 15 ans après Henry, en 2005, cette liste de noms (ci-dessus) identique, mais qu'en 2010, au Centre culturel acadien de Lafayette, une liste chronologique était présentée de manière similaire (tableau 2) avec, toutefois, des modifications de certains noms malgré le cotexte anglais pour les deux listes. Arcadie et Acadie restent identiques, mais Acadian devient Acadien, Cadjien devient Cadien et, pour clore la liste, Cajun reste Cajun. Il s'agit d'une trajectoire onomastique qui retrace le même itinéraire (supposé chronologique), mais avec des formes ethnonymiques aux différences significatives.



Centre culturel acadien de Lafayette, 2010.

Tableau 2
Centre culturel acadien de Lafayette, 2010

L'ARCADIE <i>French spelling of mythical Greek paradise</i>
L'ACADIE <i>French colony in eastern Canada, now Nova Scotia</i>
ACADIEN <i>Resident of Acadie exiled by the British. Many eventually resettled in southern Louisiana</i>
CADIEN <i>Simplified pronunciation of Acadien, often applied to other Louisiana French cultures as well</i>
CAJUN <i>English language pronunciation used for the descendants of Louisiana's French-speaking melting pot</i>

Comment expliquer ces différences, car nous sommes pourtant dans des centres similaires appartenant à la même institution, qui bénéficient des mêmes consignes, documents et aménagements? La première liste, celle d'Eunice, date de 1991 ; la seconde, celle de Lafayette, de 2010. Les deux présentations sont à l'évidence hétérogènes à divers titres, les désignations sont de nature différente, elles ne réfèrent pas au même objet : il y a alternance de toponymes et d'ethnonymes.

La liste d'Eunice, hormis les deux toponymes français, intercale un nom en français vernaculaire : « Cadjien » (écriture phonétique) entre deux formes anglaises : « Acadian » et « Cajun ». Compte tenu de la réception, des destinataires et visiteurs, le code anglais véhiculaire pour « Acadian » s'explique. Il témoigne de la prédominance locale de l'anglais, mais « Cadjien » dans cette suite anglophone est paradoxal. Il donne à voir une forme francisée qui reflète la prononciation vernaculaire. Sans connaissance linguistique particulière, il est impossible de déduire « Cadjien » de « Acadian ». Il serait nécessaire de connaître les phénomènes de palatalisation du [d] en [dj] et d'aphérèse du « A » et de se représenter, par le signifiant écrit « Cadjien », la prononciation [kadjé] ou [kadjîé]. Dans la seconde liste, plus récente, « Cadjien » est devenu « Cadien », l'opération de palatalisation du [d] en [dj] propre au vernaculaire est devenue invisible et il est quasi impossible de se représenter, par le signifiant écrit « Cadien », la prononciation vernaculaire [kadjé] ou [kadjîé].

Nous pouvons donc constater le mélange des trois codes linguistiques, français vernaculaire (Cadjien), français standard (Cadien) et anglais (Acadian). Cette présentation hétérogène dévoile une réalité sociolinguistique : le non-usage des désignants « Acadien » et « Cadien », dans un contexte anglophone, qui n'apparaissent pas dans la liste d'Eunice. Je formule l'hypothèse d'une méconnaissance de cette forme « Cadien » très peu usitée en 1991. La liste de Lafayette semble plus cohérente, elle utilise la langue française de référence pour l'ensemble des noms sauf « Cajun » qui semble être, malgré sa forme anglophone, l'ethnonyme retenu par cette institution, ce qui signale une autre réalité sociolinguistique et contredit l'option officielle et militante de « Cadien » aujourd'hui imposée. Que ce soit à Eunice en 1991 ou à Lafayette en 2010, l'ethnonyme « Cajun » semble bel et bien attesté et représentatif de la communauté. C'est pourquoi Henry, dans son article intitulé « Pour une écriture du français louisianais », commente : « Pour être complète, cette liste [Eunice] devrait cependant comporter un sixième terme : un mot français désignant les francophones louisianais d'origine acadienne », en focalisant son propos sur « la transformation du rapport entre l'oral et l'écrit au sein de la langue et de la culture acadiennes » (1991 : 1). Le sixième terme, absent de la liste et en voie de remplacer « Cajun » sera « Cadien ». Nous le retrouvons dans la liste de Lafayette avec la mention : « *Simplified pronunciation of Acadien, often applied to other Louisiana French cultures as well* ». Effectivement, il réfère explicitement à « Acadien », mais ne semble pas rassembler l'ensemble des « Cajuns/Cadjins » car

bon nombre d'entre eux ne sont pas d'origine acadienne. Ainsi, le Centre culturel acadien de la petite bourgade d'Eunice, que j'ai visité plusieurs fois, en face du désormais fameux Liberty Theater, et celui de Lafayette nous proposent la série chronologique des noms propres suivante : l'Arcadie, l'Acadie (toponymes), Acadian/Acadien (ethnonymes), Cadjien/Cadien, Cajun, représentée dans le tableau 3. Il est intéressant de constater que le dernier appellatif dans les deux tableaux, celui qui est supposé désigner cette communauté en 2010 est « Cajun », dont la légende est « *English language pronunciation used for the descendants of Louisiana's French-speaking melting pot* », c'est-à-dire « Prononciation anglaise pour (nommer) les descendants de la communauté des locuteurs francophones louisianais » ; pourtant, « Cajun » est considéré dès les années 1980 comme une corruption sociolinguistique par les militants de la Cause cadienne. C'est pourquoi Henry nous informait un peu plus loin dans son article de 1991 que « [p]our être complète, cette liste devrait cependant comporter un sixième terme : un mot français désignant les francophones louisianais [...]. En forger un, voilà la tâche que s'est donnée un groupe de Louisianais francophones constitué depuis quelques mois en Comité pour le français louisianais » (1991 : 1).

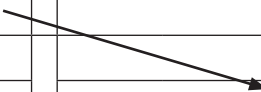
En effet, il s'est agi à cette époque de « forger » un nouveau nom propre communautaire. Mais il faut rappeler que les « Cajuns/Cadjins » constituent un groupe aux origines très diverses et qu'« un mot français désignant les francophones louisianais d'origine acadienne » ne saurait représenter cette hétérogénéité de la communauté qui excède l'ethnicité proprement acadienne. En outre, dans la liste de Lafayette, « Cadien » existe déjà mais en quatrième position avant « Cajun » ; il n'est donc pas nouveau.

Alors pourquoi vouloir forger un mot français désignant les francophones louisianais d'origine acadienne ? La question s'impose, on y a déjà répondu en partie : afin de modifier les représentations péjoratives associées à l'ethnonyme « Cajun » (*idem* pour « Cadjien ») qui est le plus attesté, je le rappelle, en cotextes anglais et français. Changer le nom, c'est modifier non seulement le regard porté sur cette communauté, le regard des autres, mais aussi le regard négatif des Cadjins sur eux-mêmes : « Je parle un mauvais français et j'ai toujours caché mes origines dans mon travail », me confiait un Cajun de soixante-quinze ans, natif de Lafayette, pourtant responsable et compétent dans son travail. Il évoquait le « stigmatisme et la honte » qui l'ont poursuivi durant toute son existence. Revon Reed écrit que « pendant longtemps, les Cajuns ont été

Tableau 3

Tableau synthétique des réécritures ethnonymiques

	TOPONYMES	ETHNONYMES	
		Eunice	Lafayette
Ordre chronologique 	L'Arcadie		
	L'Acadie		
		Acadian ► Acadien	
		Cadjien ► Cadien	
		Cajun	
	6 ^e terme « forgé » et adopté par le Comité pour le français louisianais	Cadien	




les habitants les plus pauvres de la Louisiane, des laissés pour compte » et rapporte ces paroles de James Domengeaux, fondateur historique du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) :

La vérité, c'est que tout le monde parle français, mais que personne n'ose l'avouer. Depuis quelques années, cependant, il y a un regain de fierté. Il faut faire prendre conscience aux gens que de parler français, c'est peut-être manifester une différence, mais que ce n'est pas honteux (1976 : 141).

Jacques Henry s'étonne toutefois de l'intention de ces militants franco-louisianais. Car le désir de « forger » un nom propre contrarie, infléchit nécessairement l'évolution historique « naturelle » de l'ethnonyme en lui attribuant un sens idéologique *a priori* :

En forger un, voilà la tâche que s'est donnée un groupe de Louisianais francophones constitué depuis quelques mois en Comité pour le français louisianais. Ce développement récent est surprenant pour deux raisons. « Enfin ! », pourrait-on dire. Après plus de 200 ans en Louisiane, 23 ans après le début du renouveau francophone marqué en 1968 par la création du Conseil pour le développement du français en Louisiane (C.O.D.O.F.I.L.), cet intérêt à s'entendre sur un terme définitif d'identification peut sembler tardif. Après tout, les mots ne manquent pas : acadien, Cajun, cadjin, cadien, voire des qualificatifs plus péjoratifs comme « coonass » sont largement répandus. Pourquoi donc s'arrêter sur une question qui semble déjà réglée par l'usage ? La seconde surprise vient de la composition de ce Comité et des circonstances de son apparition. C'est entre Paris et Lafayette que s'est révélé le besoin de formaliser

un terme commun. En 1990, l'Association France-Louisiane organisait à Paris les Assises de la francophonie américaine. Au sein de l'importante délégation louisianaise, quelques participants revendiquèrent dans leurs interventions le droit à la différence et insistèrent sur le devoir de la nommer. Deux tendances se dégagèrent : les avocats de « Cadien » et ceux de « Cadjin ». À leur retour la discussion continua dans les pages de La Gazette de Louisiane, le magazine bilingue publié par le C.O.D.O.F.I.L. (Henry, 1991 : 1).

Ainsi la série de ce que nous avons nommé « le paradigme ethnonymique franco-louisianais » s'allonge : Acadien, Cajun, Cadjin, Cadien et « Coonass » mis entre guillemets. Et la question posée par Jacques Henry ne peut être interprétée que comme faussement naïve : « Pourquoi donc s'arrêter sur une question qui semble déjà réglée par l'usage ? » Il s'agit sans conteste d'une prise de conscience et d'une affirmation ethnolinguistiques et de la production d'une autre identité « cadienne / acadienne » débarrassée des scories, des spoliations, de ce que les locaux appellent les « stigmates » du passé « cajun / cadjin ». Il s'agit par ce changement de nom de déterminer un terme définitif d'identification collective, de reconstruire une mémoire discursive, voire une histoire, annulant les images stigmatisantes du Cajun/Cadjin « attardé et illettré » qui circulaient. Ron Thibodeaux, journaliste local et Cadjin, me confirma lors d'un entretien en 2005 que

[t]here is more recognition of the value, the self worth of the Cajun identity among people out in the country than I thought, that's probably the biggest surprise to me... The efforts by the people in the movement have been noticed and there are more people now who will go to the Liberty Theater and dance and listen to the music on Saturday night because that represents a tangible tie to where they come from and now they feel like they can be proud of that while for so long it was something to hide, it was something to be ashamed of and there's a wide group of people who are getting over that feeling of embarrassment³.

Pourtant, le besoin de formaliser un nom ethnique pour affirmer le droit à la différence et le devoir de la nommer s'est concrétisé par le choix – plutôt paradoxal – de « Cadien », un terme archaïsant, tourné vers le passé et déjà usité pour désigner « les petites Cadies » québécoises.

³ « Maintenant, ils sentent qu'ils peuvent être fiers de leur culture alors que pendant si longtemps c'était quelque chose à cacher, c'était quelque chose de honteux, et ils sont nombreux à ne plus souffrir de ce sentiment de gêne » (nous traduisons).

La polynomination ethnonymique⁴ en Acadiana : le « paradigme désignationnel » distribué en quatre séries d'occurrences ethnonymiques

Chacune des quatre séries paradigmatiques du tableau 4 contient des signifiants ethnonymiques apparemment « équivalents » qui ne varient que par l'orthographe – instable en Acadiana – car le signifié (le concept) reste identique, c'est-à-dire la « représentation qualitative », l'intension⁵. Il s'agit bien de nommer une certaine communauté franco-louisianaise, mais dont le référent – problématique – reste à déterminer car chacun des quatre désignants renvoie à une représentation différente de la communauté plus ou moins homogène. La prononciation semble également varier, selon une écoute allophone, mais plus modérément.

Tableau 4

La polynomination ethnonymique en Acadiana

CAJUN	ACADIEN Aphérèse du « A » (') attestée en Acadie	CADIEN Palatalisation d>dj	CADJIN
CADJUN	ACADIAN	CADGIENS	CAJIN
CAJEN	'CADIAN	CADJIEIN	CANAJIN
CAJAN	ACADJIN	CADJEIN	KAJON
KAJUN	'CAYEN		KAJAN
CAGIAN			CADJEN
CAJIAN			

⁴ Ce paragraphe reprend quelques commentaires développés dans un article publié en ligne « Comment nommer les “Cajuns” ? Re-dénomination ethnonymique, production de sens et d'identité en Louisiane francophone », qui a fait l'objet d'une communication au Congrès mondial de linguistique française (CMLF) tenu à La Nouvelle-Orléans en juillet 2010.

⁵ « L'intension désigne l'ensemble des propriétés sémantiquement pertinentes (ou traits distinctifs) d'une unité lexicale, qui permettent de la distinguer de l'ensemble des autres unités appartenant à la même catégorie syntaxique. Ce concept est emprunté à la logique équivalant à celui de compréhension et s'oppose à extension » (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 340).

Nous avançons l'hypothèse que la nomination ethnonymique constitue en Acadiana un enjeu ethnique et idéologique pour la communauté militante, car les différentes formes ou signifiants ethnonymiques déterminent des représentations communautaires divergentes, voire « concurrentes ». Ainsi, le signe n'est plus arbitraire mais motivé, voire remotivé. Des productions de sens différentes opèrent selon le signifiant ethnonymique choisi pour nommer la communauté et ainsi construire une certaine réalité du fait franco-louisianais. « Cadien » et « Acadien » représentent une conception culturaliste de la « cadienneté » aux dépens d'une autre conception que nous pourrions qualifier de « sociopragmatique », c'est-à-dire fidèle à la réalité onomastique prégnante rencontrée sur le terrain, portée par les désignants « Cajun » et « Cadjin ». En effet, les quatre termes « directeurs » des séries ou hyperonymes semblent désigner une même communauté en Louisiane, mais ils correspondent en fait à quatre réalités ethno-socioculturelles concurrentes, car chaque terme met en évidence une dimension particulière du fait franco-louisianais et ainsi privilégie une certaine conception de l'identité communautaire « autochtone » :

- « **Cajun** », prononcé par les natifs avec l'accent anglo-américain, représente un groupe hétérogène quant à son origine ethnique et ses traits culturels. Il évoque une identité communautaire historiquement et socialement minorisée, stigmatisée. Le signifiant anglo-américain rappelle la réalité locale diglossique, les contacts de langues et de cultures. Les militants activistes de la « Cause cadienne » considèrent « Cajun » comme une corruption linguistique qui défigure l'image du groupe.
- « **Acadien** » désigne explicitement un peuple qui n'a plus aujourd'hui d'existence officielle, un peuple d'origine française établi au Canada en 1604, qui a été déporté en 1755 et dont une partie s'est réfugiée en Louisiane. Il existe actuellement une Acadie « symbolique » dispersée dans les provinces maritimes du Canada, en Nouvelle-Angleterre, quelque peu en France et en Louisiane. Cette « Acadie tropicale » louisianaise a été baptisée officiellement « Acadiana » par le gouvernement de l'État de la Louisiane en 1971. Mais selon un opuscule de la Société nationale de l'Acadie (SNA) de 1999, « l'Acadie d'aujourd'hui » est « située (exclusivement) au Canada atlantique, dans les régions majoritairement francophones de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve » (1999 : 12). L'affirmation définitoire pose le

problème de la diaspora acadienne. *Quid* des Acadiens du Québec, de la Nouvelle-Angleterre ou de la Louisiane? Sont-ils vraiment Acadiens? Selon Roger Ouellette, président de la SNA en 1994, ces descendants d'Acadiens hors Canada atlantique sont « pour beaucoup à jamais étrangers, [...] des milliers d'Acadiens sont assimilés à d'autres cultures et/ou parlent une autre langue. [...] Les concepts de société et de communauté acadiennes trouvent leur expression concrète en Atlantique » (cité dans Gauvin, 2004 : 66). La seule et véritable communauté acadienne serait ancrée, dans cette perspective restrictive, en Acadie de l'Atlantique sur un territoire linguistique d'expression française et géographique bien circonscrit ainsi que dans une action politique collective.

- « **Cadien** » met en avant l'ascendance et la filiation acadiennes du peuple franco-louisianais en évoquant directement le signifiant « Acadien », mais en occultant visuellement l'hétérogénéité ethnique et linguistique du groupe. Les militants de la « Cause cadienne » qui veulent imposer cet ethnonyme « Cadien » expliquent que c'est la traduction française de « Cajun ». « Cadien » et « Cajun » seraient des hétéronymes équivalents sémantiquement (et référentiellement), mais l'expérience du terrain et la réalité discursive contestent cette proposition translinguistique et attestent « Cajun » comme la forme écrite qui s'est imposée par le travail des langues en contact et des cultures locales métissées. Les représentations collectives – symboliques, historiques, ethno-socioculturelles – associées à ces deux ethnonymes diffèrent considérablement. En outre, le signifiant « Cadien » existe déjà au Québec depuis les années 1760. Il se rapporte aux habitants des « Cadies » ou « petites Cadies », qui sont les descendants des Acadiens exilés de force, déportés après le Grand Dérangement de 1755. Ce qui rajoute une confusion dans ce paradigme ethnonymique.
- « **'Cadjin** » est la transcription du nom ethnique vernaculaire intégrant l'aphérèse du « A » (') et la palatalisation d>dj, historiquement attestées en Acadie, conformément à la prononciation locale. Ce désignant a l'avantage de proposer une écriture phonétique « francisée » de l'ethnonyme dont la prononciation est largement prégnante sur le terrain. Il ne désigne pas directement l'origine acadienne, mais intègre potentiellement une représentation identitaire « en patchwork », ouverte aux origines hétérogènes constitutives du groupe. Cette

forme⁶ a l'avantage de permettre une féminisation et un pluriel conformes à la morphologie française : Cadjin, Cadjins, Cadjine, Cadjines.

Le poème ci-dessous de Kirby Jambon illustre bien la complexité du rapport différentiel et conflictuel entre les différentes dénominations – « Français », « Acadien », « Cadjin », « Cadien », « Cajun » – ainsi que les rapports entre dénomination et identité déterminés par l'ambivalence et l'incertitude : « Mais, / qui c'qu'on est, / enfin ? »

Qui c'qu'on est ?

On est Français, mais pas Français d'la France,
on est,
mais on est pas tout à fait, Acadien,
tout en étant *American*,
mais pas Américain.

Nous autres, on est les Cadjins et les Cadjines toujours,
on dit,
on écrit les Cadiens et les Cadiennes,
quand on écrit,
on est « kai-djeunes » si tu parles pas français,
mais on est cajun jamais jamais.

On a des grands-, grands-... grands-parents qui étaient
déportés
de l'Acadie,
ou peut-être la Cadie,
ou
peut-être que pas.

On vit dans le sud,
dans le sud de la Louisiane,
dessus les prairies, dans les cyprières,
dessus les bayous, près de la mer,
dans le sud-est et le suroît,
donc c'est ça,
mais,
peut-être que pas.

⁶ Selon Robert Papen et Kevin Rottet : « Deux graphies s'opposent pour représenter le vocable [kadʒɛ̃] : cadjin, cadjine ou cadien, cadienne... Nous adoptons avec Valdman 1993, la première de ces graphies, "cadjin", puisqu'elle reflète davantage la prononciation locale » (1996 : 250).

[...]

Mais,

qui c'qu'on est,

enfin? (Jambon, 2006 : 21)

Effectivement, comment circonscrire l'identité sans évoquer l'altérité (« mais pas Américain », « On est cajun jamais »), l'ambivalence (« on est, mais on est pas tout à fait, Acadien ») constitutive et les variantes dénominatives multiples (« Français, Acadien, *American*, Cadjin, Cadiens, Cajun »), qui entretiennent le trouble subjectif et le questionnement : « Qui c'qu'on est? » Mais la différence n'est pas absolument radicale, exclusive, elle est subtile et permet à la fois d'« être et de ne pas être ». C'est bien la dimension ambivalente du sujet, de ses prédicats, de ses objets, qui fonde l'être-au-monde cajun ou cadien ou, encore, acadien en Louisiane :

- « on est, / mais on est pas tout à fait, Acadien » ;
- « on est “kai-djeunes” si tu parles pas français, / mais on est cajun jamais jamais » ;
- « On a des grands-, grands-... grands-parents qui étaient / déportés / de l'Acadie, / ou peut-être la Cadie, / ou / peut-être que pas ».

« Guerre des noms propres » et idéologie sociolinguistique

Je poursuivrai cette réflexion sur les enjeux de l'identité onomastique en laissant la parole à une personnalité militante très respectée localement, de premier plan et de la première heure, Richard Guidry, décédé en 2009, un homme attachant et fin connaisseur du « pays cajun » que j'ai eu la chance de rencontrer à Lafayette durant mes recherches de terrain dans le cadre de ma thèse de doctorat (2011). C'était un enseignant et un spécialiste de la langue-culture cadjine très impliqué dans la revitalisation du français cadjin, tel qu'il est parlé localement, entendu comme langue-culture ancrée dans la tradition. Il a été responsable des classes d'immersion et de la politique de recrutement des enseignants de français du CODOFIL. Il a aussi écrit un opuscule littéraire intitulé *C'est p'us pareil*, organisé sous forme de monologues qui « traitent de la survivance du français en Louisiane [...] et dépei[gnen]t en couleurs vives les bouleversements qu'ont connus les Louisianais français depuis le début du siècle » (Ancelet, 1982 : xii). Richard Guidry répond ci-dessous dans

un courriel, par l'entremise d'un certain M. Y, à une Québécoise, Mme X, qui avait rédigé un article dans lequel elle utilisait l'ethnonyme « Cajun ». Je commenterai ensuite ses propos d'un point de vue synchronique et diachronique :

Bonjour Mme X

Après avoir lu votre sympathique article du 30 juin 2006, intitulé « Nous avons croisé des Cajuns Heureux », j'aimerais vous faire parvenir un courriel que j'ai reçu de Monsieur Richard Guidry, anciennement du Codofil et ardent défenseur de la langue cadienne en Louisiane. Il semble qu'il est bien décourageant pour les Cadiens d'aujourd'hui que nous, québécois, utilisent [*sic*] le nom anglais pour désigner nos cousins francophones de Louisiane. Je suis certain que vous n'avais [*sic*] rien fait d'express pour les insulter, mais c'est un peu comme chez-nous [*sic*] quand on choisit de nous appeler québécois plutôt que canadien-français. Ou encore, comme si on écrivait [*sic*] kébécois avec un k à la mode américaine.

Cordialement,

M. Y, Montréal

Réponse de Richard Guidry⁷ :

Sujet : CADIEN vs CADJIN vs CAJUN

Cadien, cadienne [kad^{1°}~, kad^{1°}n] et même parfois [kadj[°]~, kadj[°]n]; tout comme le Bon Dieu [l\ bš~ d¹Ø]; et le diable [l\ d¹ab(l)] ou bien...

Cadjin, cadjine [kad^{1°}~, kad¹in], mais JAMAIS...

Cajun [ka¹œ~, ka¹yn].

Pour les formes féminines, **Cadienne** [kad^{1°}n] ou même [kadj[°]n] & **cadjine** [kad¹in], on entend les trois prononciations chez les Cadiens, mais JAMAIS **Cajune** [ka¹yn].

Cajun [kejd¹.n] ne pose pas de problèmes en anglais. Mais en français, cela incite des prononciations aberrantes. À un tel point que les Cadiens, eux-mêmes, se soumettent à la prononciation franco-française. Déjà un peu gênés par rapport à leur français dit "incorrect", les Cadiens commencent à se dire quand les Français, les Belges et les Québécois prononcent MAL leur nom, que les Français, etc. doivent avoir raison, comme c'est EUX qui parlent le VRAI FRANÇAIS. Les Acadiens, en revanche, n'ont d'habitude pas de problèmes à BIEN prononcer et épeler notre nom CORRECTEMENT. Chez eux les Vieux prononcent encore souvent "**Acadjin**". Alors d'après moi, si nos cousins

⁷ La police phonétique n'apparaît pas correctement car il s'agit d'un courriel américain qui m'a été transféré en l'état.

les Français, Belges et Québécois refusent d'accepter l'orthographe correcte de notre nom, c'est parce qu'ils sont pleins de mauvaise foi, non? Suis-je seulement un puriste trop zélé? Je ne pense pas.

Que le Bon Djeu m'épargne du **CAJUN**. Ça me fait voir le djab' et tous ses démons.

Richard Guidry joue avec humour de cette fluctuation ethnonymique en faisant mine de reprocher leur mauvaise foi aux francophones qui continuent à nommer les « Cadiens » des « Cajuns ». Il omet de rappeler que « Cadien » est une redénomination très récente en Louisiane, que seuls les militants pratiquaient dans les années 1980-1990. Dans le premier ouvrage poétique *Cris sur le bayou*, publié en 1980, la forme « Cadien » n'apparaît que dans les textes de Barry Jean Ancelet. Sur les huit auteurs, il est donc le seul à utiliser ce signifiant. Le sous-titre de ce recueil est *Naissance d'une poésie acadienne en Louisiane*. Ainsi en 1980, la conscience militante est acadienne, pas encore cadienne. Aujourd'hui, « Cadien » n'est toujours pas popularisé autant que « Cajun » qui reste, surtout hors de la Louisiane, le dernier nom propre de la communauté adopté unanimement (hormis les activistes) comme signifiant écrit dans les cotextes français et anglais et reconnu internationalement. La séquence historique (reconstituée) des différentes formes ethnonymiques depuis les Acadiens de la Nouvelle-Écosse jusqu'aux Cadjins de Louisiane doit probablement suivre cet ordre chronologique :

– Acadien ► 'Cadien (aphérèse précoce du « A » attestée en Acadie)
 ► 'Cadjin (palatalisation acadienne attestée en Acadie) ► Cajun
 (uniquement en Louisiane)

Ou bien

– Acadien ► Acadjin (palatalisation acadienne attestée) ► 'Cadjin
 (aphérèse et palatalisation acadiennes) ► Cajun (en Louisiane)

Le tableau 5 récapitule la séquence ethnonymique chronologique distribuée en réalisations orales et écrites durant les deux périodes successives, acadienne et louisianaise. Il est nécessaire de préciser si la réalisation est écrite ou orale, dans un cotexte français ou anglais, car la relation graphèmes/phonèmes est atypique au regard de la norme du français

standard. Le tableau montre une évolution probable, mais il faut noter que tous ces ethnonymes peuvent se retrouver en concurrence aujourd’hui dans le « *Cajun country* ».

Tableau 5

Évolution chronologique des formes ethnonymiques
du signifiant originel « Acadien »

Période acadienne Début de la colonisation xvii ^e siècle		Période acadienne xvii ^e et xviii ^e siècles	Période louisianaise Fin du xviii ^e et xix ^e siècles	Période louisianaise xx ^e et xxi ^e siècles
Réalisations ÉCRITES	- Acadien	- ‘Cadien	- Acadien - ‘Cadien	- Cajun (cotextes français et anglais) - Cadjin (cotexte français) - Cadjun - Cadien (fin xx ^e et xxi ^e siècles, cotexte français, mais parfois cotexte anglais)
Réalisations ORALES	- Acadien - [akadzɛ̃]	- Acadjin - [akadzɛ̃] - ‘ Cadjin - [kadzɛ̃]	- Acadjin - [akadzɛ̃] - ‘ Cadjin - [kadzɛ̃]	- Cajun (cotexte anglais) [keidʒən] - Cadjin (cotexte français) [kadzɛ̃] - Cadjun ou Cajun (contamination de « Cajun » dans les deux cotextes) [kadzœ̃] ou [kaʒœ̃]
				
DE L’ACADIE ORIGINELLE À LA LOUISIANE FRANCOPHONE				

« Cajun » reste aujourd'hui encore l'ethnonyme le plus en usage, le plus rencontré à l'écrit. À l'oral, la palatalisation de « Acadien » ou « Cadien », antérieure à la production de ce signifiant « Cajun », donne les réalisations « Cadjin » ou « Cadjun » et, à l'écrit, nous rencontrons les trois réalisations possibles : « Cadjin », « Cadjun » et « Cajun ». Ce paradigme ethnonymique est déjà bien compliqué, mais l'ajout de Cadien, qui est « archaïsant » à l'écrit en Louisiane et qui est surtout déjà utilisé dans les « petites Cadies » canadiennes, apporte une confusion majeure et nuit à la subjectivation du nom propre communautaire par les natifs. Une véritable « maladie du nom propre » s'installe en Louisiane, baptisée « dystopie ethnonymique ». Je rappelle la réflexion de Patrick Griot qui confirme avec force que

[c]ette population n'a pas de nom : on l'appelle tantôt acadienne, tantôt cadjine ou cadienne et, en anglais, cajun ; les Acadiens ou Cadjins eux-mêmes se disent également créoles, ou français. Ni pays, ni État, ni identité officielle, et pourtant une réalité ethnique : il suffit d'aller à Mamou, à Carencro ou à Pierre Part pour constater qu'on se trouve dans une Amérique différente (1986 : 9-10).

Ainsi, jusqu'à la redénomination imposée par les militants de la « Cause cadienne », la communauté bilingue se nommait le plus communément « Cajun » ou « Cadjin » à l'oral et écrivait soit « Cajun », soit « Cadjin » (en rajoutant les variantes orthographiques). Contrairement à ce qu'affirme Richard Guidry, « Cajun » ne pose pas de problème sociolinguistique puisque le français louisianais est une langue en contact qui emprunte « naturellement » des éléments linguistiques aux deux codes, français et anglais. Mais le nom propre ethnique capitalise des enjeux, autres que linguistiques, qui sont symboliques et identitaires, c'est pourquoi une « guerre des noms propres » du groupe s'est développée en Acadiana, révélant des tensions entre différentes idéologies sociolinguistiques.

Conclusion : vers une identité émergente et hétérogène du groupe

L'identité culturelle du groupe cadjin est solidement installée en Louisiane depuis deux siècles et demi. Il existe bel et bien une particularité « française » au sein de cet État américain, c'est indéniable, mais le désenclavement et la stigmatisation de la langue-culture des Cadjins ont conduit à un étiolement linguistique puis à une folklorisation / commercialisation

de la culture traditionnelle. Paradoxalement, le « *Cajun Power* » ou le label « Acadian » qui ont engagé un processus de « cajunisation » et d'« acadianisation » ont entretenu une image péjorative, rustique du groupe et développé une « cajunicité » américanisée. Cette identité « folklorisée » fait les beaux jours du tourisme et rapporte des devises à l'État de Louisiane. Ainsi, malgré une prospérité et une popularité apparentes du fait français, la langue est en voie d'extinction et la culture cadjine sur le point d'être assimilée. Pour conclure, j'attirerai l'attention sur trois points qui pourraient dessiner les contours actuels du groupe et son évolution possible.

1) L'hétérogénéité croissante de la communauté cadjine, largement ouverte aujourd'hui, va de pair avec la perméabilité des frontières ethnolinguistiques et un entre-deux, linguistique, culturel, racial, etc., de plus en plus marqué. C'est un fait qui est reconnu dans les discours, mais qui n'est pas assumé dans les actes. Car la tendance est de survaloriser la lignée acadienne aux dépens des natifs, fort nombreux, qui n'ont pas cette ascendance acadienne. Ainsi, les Cadiens militants se plaignent de l'américanisation galopante mais, paradoxalement, réclament implicitement une assimilation de tous les Cadjins à l'ethnicité cadienne / acadienne en Acadiana par l'omniprésence de marqueurs et de manifestations d'acadianité.

2) La jeune génération a bénéficié d'une revalorisation effective de l'identité cadjine car, depuis 1968, la langue française est à nouveau réhabilitée institutionnellement par le CODOFIL, notamment avec les classes d'immersion. Mais ces jeunes franco-louisianais n'ont pas pu, pour la plupart, communiquer en vernaculaire, ni avec les parents ni avec les grands-parents, car ceux-ci étaient soit monolingues et ne parlaient que l'anglais, soit bilingues mais ne transmettaient pas le français cadjin. Certains parmi ces jeunes ont appris le français à l'université ou dans des échanges internationaux, mais il s'agissait du français de référence. Ainsi une proportion importante de la jeunesse est aujourd'hui monolingue en anglais – et le restera sûrement – mais continue à développer un sentiment d'identité cadjin. Nous sommes ainsi témoins de l'apparition d'une génération interculturelle, « américano-cadjine » en langue anglaise. La plupart des activistes locaux pensent qu'un natif qui s'identifie comme cadjin mais qui ne parle pas français n'est plus vraiment cadjin et qu'un Cadjin qui parle le français international et non

le français vernaculaire perd « la culture » du groupe. Il faut pourtant considérer cette situation émergente comme une donnée nouvelle et originale du point de vue identitaire et linguistique, car ces nouveaux Cadjins biculturels (surtout dans la population rurale moins exposée à l'acculturation sociolinguistique), qui n'ont pas bénéficié d'une transmission intergénérationnelle du vernaculaire, possèdent dans leur répertoire un parler anglais hybride, réalisé en contexte communautaire, différent de l'anglais standard. Il s'agit d'un anglais nourri d'expressions et d'éléments de routine conversationnelle cadjins avec un accent caractéristique. Un ethnolecte apparaît qui utilise la langue anglaise comme matrice intégrant certaines structures linguistiques calquées sur le français, donc « incorrectes » pour l'anglais standard, « *a broken english* », dont je propose quelques exemples :

- « *I'm going to get down at the store* » (à la place de l'anglais standard : « *I'm going to stop off at the store* »). Traduction : « Je vais descendre / m'arrêter au magasin. »
- « *Are you getting down at the store?* » (à la place de l'anglais standard : « *Are you coming with me at the store?* »). Traduction : « Est-ce que tu vas (descendre de voiture et) m'accompagner au magasin? »
- « *Pass a rag on the table* » (anglais standard : « *Wipe the table* »). Traduction : « Passe une éponge sur la table / nettoie la table. »
- « *I'll pass by your house* » (anglais standard : « *I'll stop by your house* »). Traduction : « Je passerai chez toi. »
- « *Dis is my dog* » (à la place de « *This is my dog* »).
- « *Put the clothes up* » (à la place de l'anglais standard : « *Put the clothes away* »). Traduction : « Range les vêtements. »
- « *Come ci* » (à la place de l'anglais standard : « *Come here* »). Traduction : « Viens ici. »

Ce « *broken english* » sur le plan lexico-syntaxique possède en outre une prononciation proprement cadjine, très remarquable, qui typifie le groupe, un parler « *flat...real deep* ». Jody, un jeune Cadjin de Lockport du bayou Lafourche, insiste sur cet accent « *flat* » des Cadjins :

I don't know (what a Cajun is) it's just like when you go further south you see older people talking it's just the way they talk, it's just what comes out, just like my sister (35 years old) whenever she speaks, she's not talking French but she's talking real deep... Whenever you hear an older person talking French and English that accent comes out, they call it talking flat, people say we speak flat.

Nous assistons, peut-être, non pas à la renaissance acadienne attendue (« le Grand Réveil acadien »), mais à la naissance d'une nouvelle identité du groupe cadjin, interculturelle et translinguistique, qui relève d'un processus dynamique et adaptatif de création identitaire.

3) Enfin l'ethnonyme « Cadien » est prépondérant dans les documents officiels, mais n'est que peu utilisé dans la vie de tous les jours car la plupart des Cadjins n'écrivent pas le français et ne connaissent donc pas bien cette désignation. Ainsi, nous entendons toujours « Cadjin » ou « Cadjun » en cotexte français et « Cajun » en cotexte anglais, et la plupart des commerçants, restaurateurs, professionnels du tourisme culturel, etc. orthographient phonétiquement l'ethnonyme. Dans l'immédiat, « Cadien » n'est donc pas « subjectivé » ; il faut dire que les publications poétiques, littéraires qui activeraient les processus d'identification et de subjectivation sont peu nombreuses. En outre, les plus jeunes locuteurs de la communauté, lors du Cajun French Music Association Awards Show (CFMA) en 2010 et 2011, ont proposé un spectacle baptisé « Le Jeune Generation de Cajins » et ont donc « récupéré » le label « Cajin ». Mais à long terme, l'ethnonyme qui restera dans l'histoire du fait français louisianais sera certainement « Cadien », car il est aujourd'hui omniprésent dans les ouvrages universitaires, les documents officiels et les dictionnaires, comme le *Dictionnaire du français louisianais* d'Albert Valdman (2009). Ces futures archives feront l'histoire, et l'ethnonyme « Cadien » induira probablement une image acadianogène du monde franco-louisianais, portée par les représentations acadiennes qui lui sont associées. Ainsi, les prochaines générations de cette communauté devront peut-être relever le défi de porter un nom ethnique qui les rattache à l'histoire acadienne de laquelle elles se seraient détachées en actualisant une identité sociopragmatique interculturelle, américaine et cadjine. Un avatar paradoxal qui résulterait encore de cette ancienne « dystopie ethnonymique ». Patrick Griolet écrivait déjà en 1986, dans *Mots de Louisiane*, que « [l]es Cadjins ne sont pas ou ne sont plus des Acadiens » (1986 : 40). Pourtant, le désir de s'aboucher avec le patrimoine acadien, avec l'Héritage originel, est bien présent ; le titre du recueil poétique collectif *Acadie tropicale*, publié en 1983, en témoigne et corrobore le choix de l'ethnonyme « Cadien ». Si les Cadjins ne sont plus des Acadiens, les Cadiens, de par leur nom ethnique, portent symboliquement l'héritage acadien. Griolet affirmait pourtant avec force :

On peut estimer que le groupe moderne des « Cadjins » de Louisiane s'est différencié des Acadiens du « Grand dérangement », c'est-à-dire des « exilés ». Il existe des Indiens cadjins, des Noirs cadjins, des « Allemands » ou des « Américains » cadjins. Inversement, nombre de Cadjins ont été assimilés par les « Américains ». En définitive, l'appartenance à telle ou telle communauté se définit de façon subjective, par le « sentiment d'identité ». [...] Il nous semble qu'on devrait se référer à cette population en utilisant le mot « Cadjins de Louisiane ». Les Cadjins ne sont pas ou ne sont plus des Acadiens (1986 : 40).

Ronald Creagh confirmait également que « [c]ette micro-société [des Cajuns] s'est constitué sa propre culture issue de son environnement, et non importée d'Acadie » (1988 : 466). L'ambiguïté problématique que nous avons soulevée concernant le processus redénominatif résulte de l'identité ethnosociale contemporaine du groupe cadjin/cajun (hétérogène) portée, paradoxalement, par son re-nom « Cadien » (essentialisant et acadianogène). La « dystopie ethnonymique » à l'œuvre, par la pluralité des noms et des identités, tend à diviser le groupe en multipliant les catégories dénominatives qui sont aussi, nous l'avons vu, des catégories d'identité. Ainsi, l'action glottopolitique de redénomination contraire – en partie inconsciemment – la subjectivation de l'ethnonyme « Cadien » par la population cadjine et entretient un paradigme désignationnel fluctuant et conflictuel. Nous formulons l'hypothèse que le champ littéraire – et surtout poétique – pourrait favoriser cette identification au nom ethnique en développant un sentiment d'identité subjectivant à l'égard de ce signifiant essentiel que Lacan nomme « trait unaire », à la base du processus d'identification. La visée consisterait à développer, par l'intermédiaire de l'écriture poétique, une idéalisation partagée, une forme de contractualisation inconsciente de la subjectivité que Freud décrivait telle une « somme d'individus qui ont mis un seul et même objet à la place de leur idéal du moi et se sont en conséquence, dans leur moi, identifiés les uns aux autres » (1985 : 181). L'objet serait le nom ethnique, et le champ du poétique activerait, par un dispositif spécifique d'énonciation ethnonymique, l'idéalisation du nom comme objet cause du désir collectif. C'est ainsi que Zachary Richard dans *Cris sur le bayou*, premier recueil poétique en français cadjin et créole, exalte l'être acadien et 'cajin et provoque chez le lecteur concerné une identification à l'égard de ses noms identitaires :

Poème pour la défense de la culture

Devenu étranger à ma propre langue,
 Parler français, parler anglais,
 caméléon de culture,
 c'est quoi, quoi c'est ça
 la culture.
 Crier Acadien,
 Brailler 'Cajin,
 Danser, Vivre,
 Rire, Porter chagrin,
 Porter misère,
 Voyager d'amour.

Dans toutes les langues
 Du monde, tout l'monde
 Criant d'une seule voix
 « J'su que j'su. »

Fin de la tyrannie.
 Délivrance à la paix (Ancelet *et al*, 1980 : 115).

BIBLIOGRAPHIE

- ANCELET, Barry Jean, *et al*. (1980). *Cris sur le bayou : naissance d'une poésie acadienne en Louisiane*, Montréal, Éditions Intermède.
- ANCELET, Barry Jean (1982). « Introduction », dans Richard Guidry, *C'est p'us pareil*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana.
- ARRIVÉ, Michel, Françoise GADET et Michel GALMICHE (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- AUROY, Sylvain (1996). *La philosophie du langage*, Paris, Presses universitaires de France.
- BARTHES, Roland ([1972] 2002). « Proust et les noms » [To Honour Roman Jakobson, 1967], *Œuvres complètes : livres, textes, entretiens*, t. IV : 1972-1976, édité par Éric Marty, Paris, Seuil.
- BARTHES, Roland (1982). *L'obvie et l'obtus : essais critiques III*, Paris, Seuil.
- CANUT, Cécile (2012). « Transversalités langagières : quelques notes pour une anthropologie des pratiques langagières », dans Martine Dreyfus et Jean-Marie Prieur (dir.),

- Hétérogénéité et variation : perspectives sociolinguistiques, didactiques et anthropologiques*, Paris, Michel Houdiard éditeur, p. 87-95.
- Constitution of the State of Louisiana* (1921). Baton Rouge, Louisiana, Ramires-Jones Priting Company.
- CREAGH, Ronald (1988). *Nos cousins d'Amérique : histoire des Français aux États-Unis*, Paris, Payot.
- FREUD, Sigmund ([1921] 1985). « Psychologie des foules et analyse du moi », *Essais de psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- GAUVIN, Karine (2004). « Analyse discursive de l'identité acadienne à l'aube du congrès mondial acadien », dans Denise Deshaies et Diane Vincent (dir.), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GONZALEZ, Marc (2010). « Comment nommer les "Cajuns"? Re-dénomination ethnonymique, production de sens et d'identité en Louisiane francophone », Congrès mondial de linguistique française (CMLF), La Nouvelle-Orléans, [En ligne], [http://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2010/01/cmlf2010_000234.pdf].
- GONZALEZ, Marc (2011). *Nominations ethnonymiques en Louisiane francophone : production d'identités et subjectivités poétiques*, thèse de doctorat en sciences du langage, Montpellier, Université Paul-Valéry, [En ligne], [<http://www.theses.fr/2011MON30094>].
- GRIOLET, Patrick (1986). *Mots de Louisiane : étude lexicale d'une francophonie*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis; Paris, L'Harmattan Diffusion.
- GUIDRY, Richard (1982). *C'est p'us pareil*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana.
- HENRY, Jacques (1991). « Pour une écriture du français louisianais », dans Jeanne Ogee (dir.), *En lutte pour l'avenir du français : actes de la XIV^e Biennale de la langue française*, Lafayette, [En ligne], [<http://www.dutae.univ-artois.fr/biennale/biennale1991/05/051/3-I.html>] (15 novembre 2014).
- HENRY, Jacques (1998). « From "Acadian" to "Cajun" to "Cadien" : Ethnic Labelization and Construction of Identity », *Journal of American Ethnic History*, vol. 17, n° 4 (été), p. 29-62.
- JAMBON, Kirby (2006). *L'École Gombo : poésies*, Shreveport, Les Cahiers du Tintamarre.
- LACAN, Jacques (1970). « Radiophonie », *Scilicet*, n° 2-3, Paris, Seuil, p. 55-99.
- LE MENESTREL, Sara (1999). *La voie des Cadiens : tourisme et identité en Louisiane*, Paris, Belin.
- MORSLY, Dalila (1993). « La production d'identité dans la parole », dans Paul Siblot et Françoise Madray-Lesigne (dir.), *Langage et praxis*, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, Montpellier III, p. 192-201.
- PAPEN, Robert A., et Keven J. ROTTET (1996). « Le français cadien du bassin Lafourche : sa situation sociolinguistique et son système pronominal », dans Lise Dubois et Annette Boudreau (dir.), *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*, 2^e éd. revue et corrigée, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 233-252.

- REED, Revon (1976). *Lâche pas la patate : portrait des Acadiens de la Louisiane*, Montréal, Éditions Parti pris.
- SÉRIOT, Patrick (1997). « Faut-il que les langues aient un nom ? Le cas du macédonien », dans Andrée Tabouret-Keller (dir.), *Le nom des langues 1 : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 167-190.
- TABOURET-KELLER, Andrée (1997). *La maison du langage : questions de sociolinguistique et de psychologie du langage*, Montpellier, Presses de l'Université Paul-Valéry, Montpellier III.
- TRÉPANIER, Cécyle (1993). « La Louisiane française au seuil du xxi^e siècle : la commercialisation de la culture », dans Gérard Bouchard (dir.), *La construction d'une culture : le Québec et l'Amérique française*, avec la collaboration de Serge Courville, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 361-394.
- VALDMAN, Albert (dir.) (2010). *Dictionary of Louisiana French as spoken in Cajun, Creole, and American Indian communities*, Jackson, University Press of Mississippi.
- WIJNANDS, Paul (1996). « Le lexique identitaire de l'acadianité dans les différentes régions de l'Acadie », dans Lise Dubois et Annette Boudreau (dir.), *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*, 2^e éd. revue et corrigée, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 157-173.